

# De la conscience écologique aux pratiques

## Comment expliquer le hiatus entre attitudes environnementalistes et les comportements

Jean-Paul Bozonnet

PACTE – Institut d'Études Politiques de Grenoble BP 48  
38040 Grenoble Cedex 9

Mail : [Jean-Paul.Bozonnet@iep.upmf-grenoble.fr](mailto:Jean-Paul.Bozonnet@iep.upmf-grenoble.fr)

Site : <http://bozonnet.googlepages.com/>

### Introduction

Le dilemme de l'écologiste citoyen s'apparente au paradoxe du pécheur de Saint-Augustin : « Pourquoi est-ce que je fais le mal que ne veux pas et ne fais pas le bien que je voudrais ». De fait il existe aujourd'hui un consensus partagé par toutes les opinions publiques sur la nécessité de l'action environnementale, tant en Europe qu'en Amérique du Nord, voire même dans les pays émergents (Bozonnet, 2001, Kempton & alii, 1995). Et pourtant les pratiques individuelles demeurent désespérément faibles et les politiques publiques précautionneuses, en dépit des discours ambitieux et des promesses solennelles. Comment expliquer ce hiatus étonnant, aussi ancien qu'universel, entre pratiques domestiques et désirs d'écologie ?

### Objectifs

Peu de travaux sociologiques systématiques ont été réalisés en France sur l'écart entre conscience et pratiques écologiques. Nous nous proposons ici de faire le point sur les principales théories disponibles, en les illustrant autant que possible par des données. Cette présentation ne se réduit pas à une simple liste, mais elle a une ambition comparative, permettant de situer chaque théorie par rapport à l'autre et par conséquent aussi d'ouvrir des perspectives critiques. A cette fin, nous regrouperons ces théories sous deux rubriques différentes, inspirées de la dichotomie de l'action selon Max Weber : celles qui sont fondées sur le choix rationnel et celles qui font appel aux valeurs.

L'objectif sera donc d'évaluer la pertinence des différentes théories qui visent à rendre compte du passage de la conscience écologique aux pratiques domestiques, celle-ci se réalisant le plus souvent dans le cadre des politiques publiques environnementales.

Ce papier consiste donc en une forme d'inventaire comparatif et raisonné ; il ne s'appuie pas sur une administration de la preuve, mais plutôt sur une investigation bibliographique. Cependant celle-ci sera limitée aux grandes figures de chaque théorie sans prétention à l'exhaustivité compte tenu de la dimension restreinte de ce texte.

## L'écart entre les attitudes et les pratiques

Avant de présenter les différentes théories, il convient de rappeler quelques données fondamentales désormais bien établies dans les sociétés postindustrielles. D'abord le consensus sur la nécessité et l'urgence de l'action environnementale ; ensuite l'écart systématique entre cette conscience écologique et les pratiques individuelles concrètes.

Le consensus est présent dès l'éclosion de l'écologisme à la fin des années 60, quand il bénéficie d'un soutien majoritaire dans l'opinion. En témoigne le succès du Jour de la Terre aux USA plébiscité par les Américains (Dunlap, 1992) ; en Europe, lors d'une première enquête internationale sur l'environnement en 1973, une majorité de 95% de la population des 6 pays de la CEE, estime ce problème important ou très important<sup>1</sup>. Ainsi dès que les problèmes environnementaux sont diffusés par les médias, l'inquiétude est généralisée, les mouvements écologistes approuvés et la protection de la nature et de l'environnement unanimement souhaitée.

Cependant depuis 40 ans les questions abordées ne sont plus les mêmes. Certains dégâts environnementaux ont été plus ou moins réparés par les politiques publiques, d'autres, bien que toujours présents ont quitté la une des médias, et les thèmes environnementaux ont donc évolué : aujourd'hui ce n'est plus la chimie ou la pureté de l'air mais plutôt la lutte contre le réchauffement climatique qui sont projetés au premier plan. En dépit de cette évolution du contenu, l'intensité des inquiétudes vis-à-vis de l'environnement et la sympathie vis-à-vis des écologistes ne s'épuisent pas. Il existe certes des hauts et des bas (Downs, 1998) dans l'évolution des attitudes environnementales, mais dans tous les pays concernés le consensus global demeure.

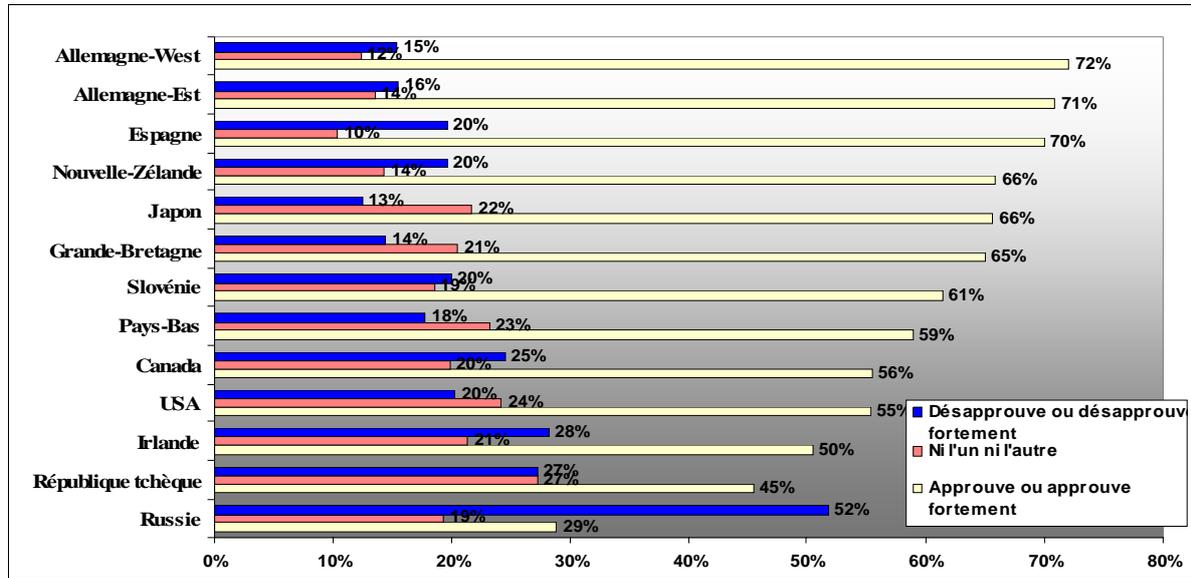
Un exemple de ce consensus nous est fourni par les résultats de l'enquête ISSP<sup>2</sup>. On pose aux enquêtés la question correspondant à l'un des indicateurs du paradigme écologique de Dunlap, à savoir s'ils approuvaient ou non le fait que la « terre ne peut simplement pas soutenir durablement le taux de croissance actuel de la population ». Dans les pays d'Europe de l'Ouest, les deux tiers ou davantage approuvent ou approuvent fortement cette proposition, et plus de la moitié aux États-Unis. Nulle part, même en Russie les désapprobations ne dépassent le quart de la population. Et pourtant, en dépit de ce quasi-consensus, les pratiques environnementales demeurent assez rares au sein de la population : il existe donc un véritable fossé entre les opinions et les attitudes favorables à la protection de l'environnement d'un côté, et les actions concrètes de l'autre.

---

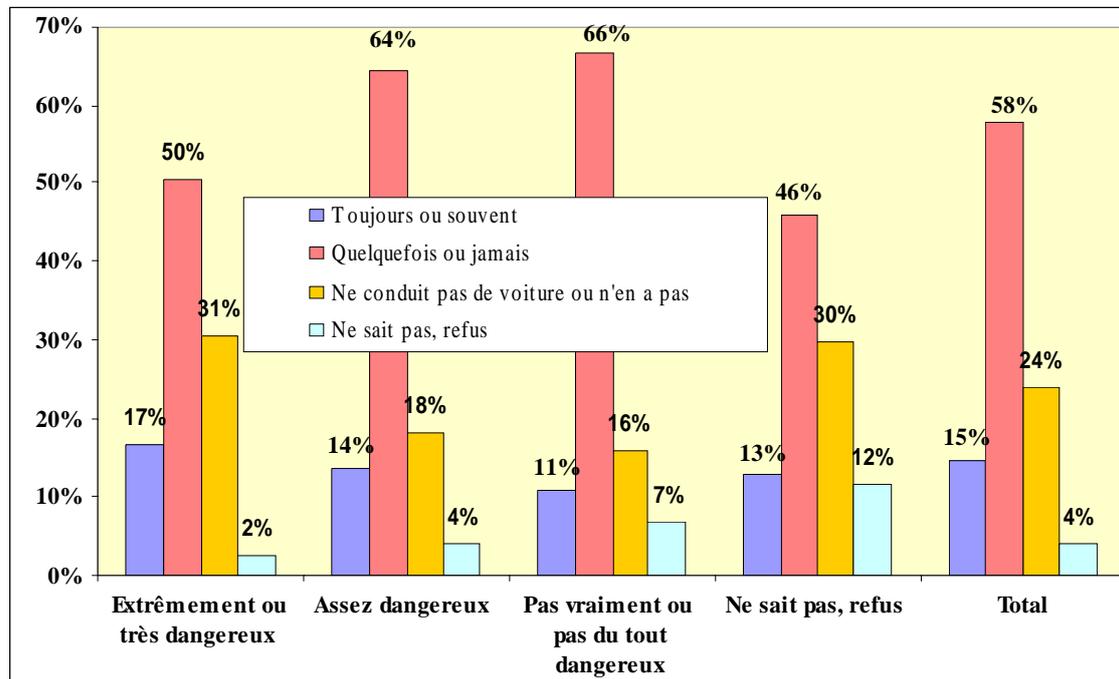
<sup>1</sup> Eurobaromètre N°1, 1973.

<sup>2</sup> International Social Survey Program, 2000 auprès de 13 pays. Pour davantage de renseignements, voir les sites. <http://www.issp-france.info> et <http://www.issp.org/data.shtml>.

**Tableau 1 – Approbation ou non de la proposition : « la terre ne peut simplement pas soutenir durablement le taux de croissance actuel de la population » (ISSP 2000)<sup>3</sup>**



**Tableau 2 – Réduction de la conduite automobile selon la dangerosité perçue de la pollution de l'air qu'elle produit (ISSP 2000)<sup>4</sup>**



Un bel exemple de cette contradiction nous est fourni toujours par l'enquête ISSP de 2000. On pose la première question suivante : « Pensez-vous que la pollution de l'air est extrêmement dangereuse, très dangereuse, assez dangereuse, pas très dangereuse, ou pas

<sup>3</sup> Pour les caractéristiques de l'enquête, voir le site <http://www.issp.org/data.shtml>.

<sup>4</sup> Pour les caractéristiques de l'enquête, voir le site <http://www.issp.org/data.shtml>

dangereuse du tout pour vous et votre famille ? ». Les réponses montrent que dans l'ensemble des 13 pays concernés, on est assez proche du consensus puisque 45% des enquêtés déclarent que c'est extrêmement ou très dangereux, et 38% assez dangereux. Or en dépit de cette perception de la dangerosité de la pollution, le tableau 2 ci-dessus montre que seulement 17% de ceux qui la jugent extrêmement ou très dangereuse cherchent à réduire « toujours ou souvent » la conduite automobile, et 50% quelquefois ou jamais. Ce n'est donc pas la conscience écologique qui manque, mais celle-ci est loin de suffire pour susciter des pratiques environnementales concrètes. On constate que même lorsqu'elle est très présente, elle n'est pas beaucoup plus efficace que l'absence de conscience écologique : ainsi il y a encore 11% de ceux qui pensent que ce n'est pas vraiment ou pas du tout dangereux qui réduisent « toujours ou souvent » leur conduite automobile, ce qui n'est pas très inférieur aux 17% précédents.

En dépit du consensus sur l'importance des problèmes d'environnement, de la conscience de la dangerosité de ces problèmes, et bien que la majeure partie de la population soit convaincue de la nécessité et de l'urgence d'agir dans les pays postindustriels, cela ne suffit pas à susciter des pratiques individuelles significatives. En somme d'ores et déjà on pressent que l'adhésion aux « valeurs » écologiques sera loin de suffire pour que les citoyens passe à la pratique.

Enfin les concepts d'environnement ou de nature recouvrent un champ sémantique vaste, mal défini et au contenu hétérogène (Maresca et Hébel, 1999). Elle inclut sous le même vocable des phénomènes de nature géographique, physique, chimique ou biologique très différents, et encore plus dans son contenu économique ou sociologique. Ainsi la question des OGM est très éloignée de celle de la pollution de l'air, de la conservation des paysages ou des espèces. Les pratiques elles-mêmes sont hétérogènes : par exemple les motivations pour l'économie d'eau et d'électricité sont radicalement différentes de celles pour l'alimentation biologique ou le tri sélectif. Cela signifie que l'on regroupe sous les mêmes concepts liés à l'environnement, et peut-être sous la même idéologie de l'écologisme, des réalités qui relèvent d'explications sans rapport les unes avec les autres. C'est pourquoi on est en droit de se poser la question de savoir s'il existe un déterminant simple des conduites pro-environnementales, ou au contraire des variables multiples et indépendantes.

## **Théories du choix rationnel et apparentées**

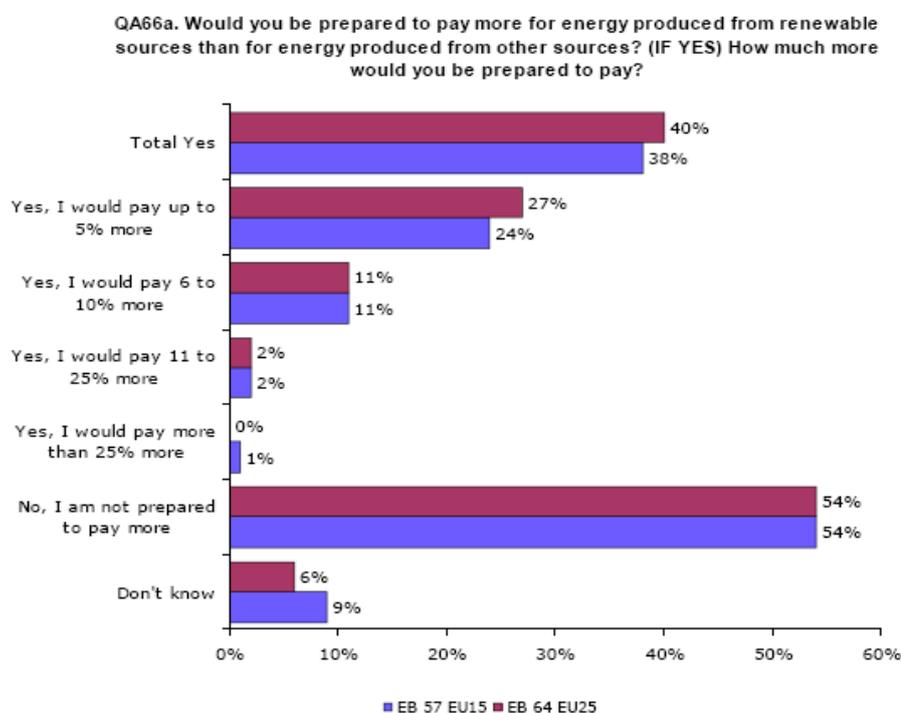
Une grande partie des théories explicatives des pratiques environnementales s'inscrit dans le paradigme de l'action (Boudon, 1984) aussi appelé du choix rationnel. Ce paradigme contient plusieurs postulats dont le premier affirme que les phénomènes collectifs résultent d'actions individuelles agrégées ; un deuxième postulat assure que les individus sont guidés dans l'action d'abord par leurs intérêts ; un troisième enfin considère que les individus sont rationnels et agissent par calcul en maximisant leurs profits et en minimisant leurs coûts.

### **Les pratiques motivées par l'intérêt individuel**

La motivation des pratiques par l'intérêt économique est évidente dans le cas de l'environnement, et cela explique pour une large part leur disjonction des attitudes environnementales.

Ainsi lors de l'achat d'une voiture, dans tous les pays européens, la plupart des automobilistes accordent une grande attention à leur consommation de carburant (European Commission, 2005). Ce chiffre élevé vient de ce que, dans ce cas, l'intérêt individuel recouvre en grande partie les valeurs environnementales. On pourrait multiplier les exemples avec l'achat de voitures diesel plutôt qu'à essence, d'articles ménagers peu gourmands en énergie, le basculement du chauffage vers le gaz plutôt que le fuel, etc. En revanche, il est d'autres exemples où intérêt individuel et valeurs écologiques ne se superposent pas, comme le choix de l'automobile plutôt que du train, et où les pratiques écologiquement souhaitables sont donc faibles.

D'une manière générale, l'engagement dans les pratiques environnementales est proportionnel au coût de ces pratiques pour l'utilisateur. En voici un exemple très clair dans le tableau ci-dessous avec l'acceptabilité ou non d'un surcoût pour s'approvisionner avec des énergies renouvelables dans l'ensemble de l'UE (European Commission, 2005).



L'intérêt recouvre le plus souvent la dimension économique, mais celle-ci est loin d'être la seule ; il peut consister dans le gain de temps pour la préférence de l'avion au train par exemple ; ou dans le confort comme dans le cas de la température plus élevée que la norme dans l'habitat ; ou encore dans la liberté individuelle comme pour le choix de la voiture au lieu des transports en commun. De vifs débats ont eu lieu pour savoir si l'intérêt pouvait inclure ou non les effets de distinction selon Bourdieu, la consommation ostentatoire selon Veblen et les gratifications symboliques en général (Sainteny, 1995). Nous ne trancherons pas ici cette question théorique, mais nous soulignerons que, par définition, la réponse ne pourrait résoudre le problème du fossé entre conscience écologique et pratiques, puisque la première concerne de manière consensuelle l'ensemble de la population, tandis que les secondes, si elles sont fondées sur des motivations distinctives, ne peuvent toucher par définition que des fractions de classes ou des groupes sociaux minoritaires, sous peine de perdre leur efficacité symbolique.

Un autre aspect souvent souligné dans le paradigme de l'action rationnelle est la nécessité de l'information de l'acteur. Le calcul doit pouvoir être clairement effectué faute de quoi l'action a peu de chances de se réaliser. Ainsi lors du choix de l'électroménager ou de produits biologiques doit-on avoir des indications claires et compréhensibles de la consommation d'énergie ou des éco-labels. De même dans le cas des réductions de vitesse dans les agglomérations polluées, il existe des formes d'action beaucoup plus claires que d'autres : ainsi la soustraction de 20 km/heure est particulièrement difficile à évaluer et à mettre en oeuvre pour l'automobiliste, alors que la réduction uniforme à 70 km/heure est beaucoup plus perceptible.

### **L'environnement comme bien collectif et le free-ride**

Toutefois la motivation par l'intérêt individuel peut laisser dubitatif sur la théorie du choix rationnel : en effet, il n'y a pas la moindre cohérence entre les finalités de l'action fondées sur l'intérêt individuel et les valeurs écologistes. Considérons un écogeste souvent étudié dans les enquêtes, l'attention portée à la consommation d'électricité domestique. On note que cet écogeste est largement partagé dans la population, puisqu'en France par exemple, 84% des enquêtés le pratiquent (Roy, 2006) soit une proportion proche du consensus, du même ordre que l'adhésion aux valeurs environnementales. Et pourtant les deux pourcentages ne se chevauchent pas : ce sont les personnes âgées qui sont les plus attentives, bien que les moins sensibles aux questions d'environnement, tandis que les plus jeunes, et notamment les étudiants, qui sont pourtant idéologiquement plus proches de l'écologisme, y prêtent le moins d'attention ; l'explication est assez simple si l'on veut bien se rappeler que d'un côté on a des personnes aux revenus modestes qui paient leur électricité, de l'autre des jeunes d'origine plus aisée qui laissent la facture à leurs parents ou au ministère de l'éducation. En somme la principale motivation découverte dans les pratiques dites environnementales, relève d'abord de l'épargne ou de l'appât du gain. Pourquoi la protection de la nature ou la défense de l'environnement, qui constituent pourtant des biens hautement désirables, ne suscitent-ils pas par eux-mêmes de motivation à l'action ?

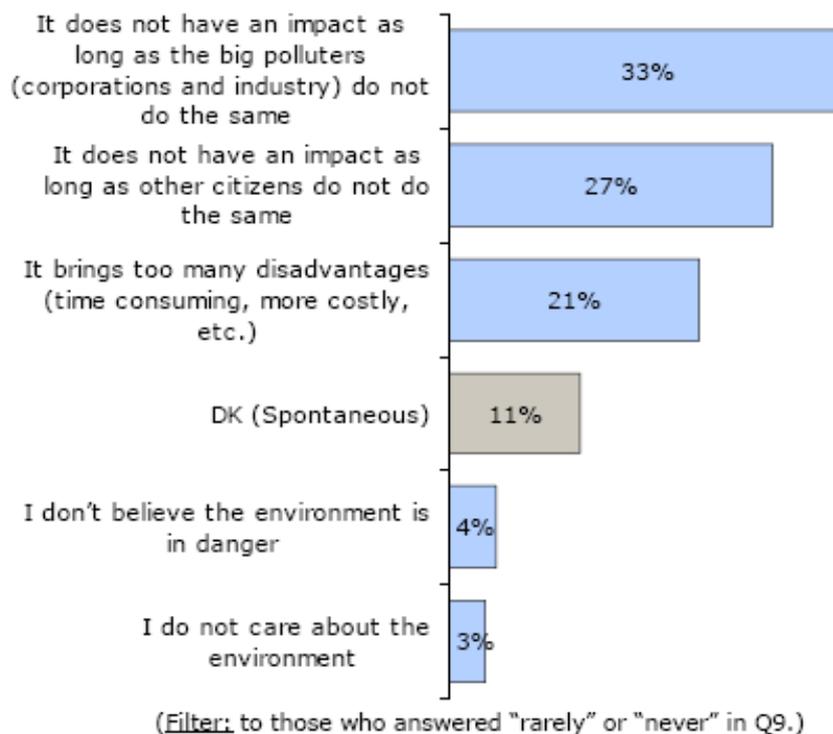
En réalité, le schéma de l'action rationnelle n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Il faut introduire un paramètre supplémentaire, le fait que la finalité recherchée dans le cas de l'environnement est généralement un bien gratuit et accessible à tout un chacun, et surtout un bien collectif et non individuel, sauf cas particulier comme l'usage des médecines douces ou l'achat de produits biologiques. De ce fait il est soumis au phénomène du free-ride, du « ticket gratuit » ou encore du « passager clandestin » (Olson, 1966). En effet, en l'absence de contrainte collective, la conduite la plus rationnelle pour un individu est de profiter de ce bien en se dispensant des sacrifices pour l'entretenir : il est alors gagnant sur tous les tableaux puisque cela ne lui coûte rien, et que, au mieux le bien sera conservé par le comportement moral d'autrui. Le free-ride est un comportement redoutable, car il démotive jusqu'aux individus dotés de solides valeurs ou normes personnelles : ainsi, en cas de pollution urbaine et de consigne de réduction de la vitesse, même l'écologiste citoyen le mieux intentionné aura beaucoup de mal à résister à la tentation, s'il est le seul à se soumettre à la règle. Il serait perdant sur tous les tableaux puisque non seulement il se sacrifierait pour réduire sa vitesse, mais cela ne servirait quasiment à rien puisque les autres ne le faisant pas, l'air serait pollué de toutes façons. C'est ainsi qu'un bien environnemental collectif abandonné aux lois du marché est souvent voué à disparaître. Par exemple un rivage ou une réserve de gibier laissés sans régulation collective seront vite confisqués par l'appropriation privative ou dégradés. Bien plus la somme des actions individuelles agrégées peut conduire à des effets non-désirés.

L'exemple de l'afflux des résidences secondaires est classique : chacun occupe un site naturel pour le calme et la vue sur le paysage, et finit par se trouver dans une agglomération bruyante et polluée à la montagne.

En définitive, l'environnement comme bien collectif ne peut donc être préservé que par la coopération. Il est facile de montrer que la coopération universelle apporte plus à chacun que la défection universelle. Pourtant la stratégie la plus rationnelle pour chacun demeure la défection. Avec la protection de la nature et de l'environnement, nous nous trouvons dans le cas classique du dilemme du prisonnier. Les mécanismes du marché fondés sur l'intérêt individuel ne fournissent pas d'incitations suffisantes. C'est ici une des explications fondamentales du hiatus entre les composantes cognitives et affectives favorables à l'environnement d'un côté et les pratiques qui contredisent ces attitudes de l'autre.

Le tableau ci-dessous illustre la défection pour l'environnement des citoyens de l'UE. Il donne les raisons pour lesquelles une partie d'entre eux ne font pas plus d'efforts pour prendre soin de l'environnement (European Commission, 2005) : 33% pensent que cela n'a pas d'impact tant que les gros pollueurs ne font de même et 27% tant que les autres citoyens

**Q11. Why don't you do more efforts to take care of the environment? - UE25**



n'agissent pas de même.

## **Les contraintes et les ressources comme levier des politiques publiques**

Cette impuissance du marché explique aussi la nécessité de l'intervention de la puissance publique. Celle-ci peut s'exercer de différentes manières, mais elle va d'abord peser sur les alternatives offertes à l'acteur individuel, de façon à modifier son intérêt à agir. Deux leviers qui impliquent deux modes d'intervention peuvent alors être envisagés, d'une part l'introduction de contraintes supplémentaires dans le paradigme de l'action, d'autre part l'introduction de ressources supplémentaires.

L'introduction de contraintes relève de la fonction régaliennne classique de l'État. Grâce à celle-ci, les pouvoirs publics peuvent ajouter des surcoûts : on en trouve un exemple majeur dans le renchérissement systématique du prix de l'essence en Europe, et notamment avec la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers) en France. Ces taxes instaurées de longue date ont montré leur efficacité, la cherté de l'essence incitant à l'achat de voitures économes en énergie, contrairement aux États-Unis où le faible prix des produits pétroliers a laissé se développer des voitures grosses consommatrices. Les contraintes peuvent aussi s'exercer ailleurs que sur les prix, par exemple par l'aménagement : ainsi les pouvoirs publics peuvent réserver les centres-villes aux piétons, ou réduire les places de parking, ajouter des sens interdits, supprimer les radiantes au profit des contournements,...

L'introduction de ressources dans les politiques publiques relève des fonctions, plus récentes historiquement, de l'État-Providence ou aménageur. Comme pour les contraintes, elles peuvent être d'ordre financier et prendre alors la forme de réductions d'impôts ou de subventions diverses : ainsi l'Allemagne subventionne-t-elle fortement la production électrique géothermique, éolienne ou solaire. Les ressources peuvent évidemment être de nature autre qu'économique : par exemple les villes s'équipent de pistes cyclables ou de transports en commun. Le développement récent du tramway dans les villes françaises a ainsi permis de réduire fortement la circulation automobile urbaine. Les ressources relèvent souvent d'un travail d'organisation : ainsi la diffusion de l'habitat passif ne suppose pas nécessairement des techniques de pointe très complexes, mais d'abord un réseau de constructeurs et d'artisans qui connaissent et maîtrisent de façon pratique ces techniques.

L'introduction de contraintes et de ressources dans le paradigme de l'action permet de moduler l'accessibilité ou la disponibilité d'un bien environnemental selon les choix politiques. Et aujourd'hui la plupart des pratiques environnementales domestiques sont plus ou moins dépendantes de cette action des pouvoirs publics. Ainsi pour utiliser les transports en commun, il faut que ceux-ci soient adaptés, pour rouler en vélo, il faut des pistes cyclables, pour manger bio, il faut un marché proche et des produits labellisés,... La propension des Allemands à trier leurs déchets était parfois imputée à l'âme romantique ou à l'idéal protestant à la fin des années 80, alors que les statistiques traduisaient d'abord la mise en place d'un tri sélectif, et donc l'existence d'une politique publique !

Au total la théorie du choix rationnel sur laquelle s'appuient essentiellement les politiques publiques de l'environnement, soit en pénalisant les pratiques polluantes, soit en facilitant l'accès aux pratiques propres paraît donc une clé de compréhension essentielle de ces pratiques et en tout cas une bien meilleure explication que les valeurs ou la militance. Reprenons l'exemple de la consommation d'essence : si elle est beaucoup plus importante aux États-Unis qu'en Europe cela n'est dû ni aux valeurs ni à la mobilisation environnementale au moins aussi fortes aux USA que dans l'UE, mais plus banalement à l'absence de taxes, ce qui suffit à expliquer la différence de pratiques des deux côtés de l'Atlantique. En somme les

politiques publiques peuvent réduire la disjonction entre intérêt individuel et valeurs environnementales collectives en modulant cet intérêt.

### **L'obligation de coopérer, l'assurance et l'État**

Mais, dans le cas du dilemme du prisonnier, il existe un autre moyen que d'agir sur l'intérêt pour enrayer le free-ride : il consiste à ajouter une assurance et à garantir ainsi la coopération. Cette assurance peut être introduite dans le paradigme de l'action par la puissance publique sous la forme d'une règle qui énonce un interdit ou une obligation sous peine de sanction. C'est là une autre application de la fonction régaliennne de l'État. Par exemple la loi peut interdire de jeter des déchets sur la voie publique ou obliger les particuliers à construire avec les normes HQE sous peine de sanctions. La défection ou le free-ride ne sont alors plus justifiés : le citoyen vertueux n'est plus tenté par la défection puisqu'il obtient l'assurance que les autres agiront aussi pour le bien environnemental collectif du fait de l'obligation légale, et son action prend alors tout son sens ; l'individu anonique sera bien tenté par le free-ride, mais il sera retenu par la crainte de la sanction. On comprend donc désormais comment le travail législatif s'inscrit dans le paradigme de l'action.

Ainsi les pouvoirs publics disposent d'une panoplie de moyens d'action qui s'inscrivent pour la plupart d'entre eux dans la théorie du choix rationnel. Globalement ces moyens sont plutôt efficaces pour réduire l'écart entre le quasi-consensus des attitudes pro-environnementales et leur faible mise en pratique dans la sphère domestique. Pourquoi ces politiques publiques sont-elles alors mises en place avec autant de timidité par les États ? La réponse se trouve aussi dans le paradigme de l'action : ces interventions dans la société civile et le marché, modifient les conditions de la vie quotidienne des citoyens. Elles augmentent le prix de certains biens et introduisent des contraintes supplémentaires. En somme elles répercutent le prix de la gratuité du bien environnemental collectif sur le consommateur ou l'utilisateur. C'est pourquoi la plupart d'entre elles sont en général plutôt mal accueillies par le public.

Le tableau ci-dessous (Uusitalo, 1990) montre de façon claire que les mesures les plus régaliennes comme les taxes ou les interdits sont moins bien acceptées que les mesures d'information, d'éducation ou de développement technique. Ainsi 68% des Finlandais seraient d'accord avec une amélioration de la conduite par l'éducation, mais déjà beaucoup moins, soit seulement 51% accepteraient l'obligation des pots catalytiques pour les voitures, bien que l'on ait ici la garantie de l'assurance dans le paradigme de l'action. Les mesures les plus régaliennes comme un contrôle plus draconien de la vitesse, ou l'augmentation des prix de l'essence, sont beaucoup plus mal vécus, avec seulement 39% et 11% d'acceptation.

<b>Mesures préférées pour réduire les nuisances du trafic automobile (Finlande, 1990)</b>		
<i>Améliorer la conduite grâce à l'éducation</i>	68%	3%
<i>Faire en sorte que les transports publics deviennent une alternative bon marché</i>	64%	5%
<i>Distribuer de l'essence sans plomb en rendant obligatoires les pots catalytiques</i>	51%	8%
<i>Faire mieux respecter les limites de vitesse</i>	39%	17%
<i>Restreindre l'accès des véhicules privés aux centres-villes.</i>	26%	28%
<i>Réduire le trafic par l'augmentation des prix de l'essence</i>	11%	52%
<i>Réduire le nombre de voitures en maintenant des taxes élevées</i>	5%	72%

## **Le capital social**

La littérature sociologique offre encore d'autres types d'explication pour rendre compte des pratiques environnementales ; celles-ci tournent autour du « lien social », de la « citoyenneté », de la sociabilité, ou du « capital social ». Ces différentes notions sont souvent employées sans beaucoup de réflexion théorique. Le concept de capital social cependant a fait l'objet de beaucoup de tentatives de théorisation ces dernières années, notamment de la part de Robert Putnam.

Le concept est très éloigné de celui de Bourdieu. Selon Putnam, le capital social consiste dans la masse de relations sociales diverses dont peuvent disposer des collectifs, soit des groupes sociaux, des régions ou des pays (Putnam & alii, 1993). Différents types de capitaux sociaux peuvent être distingués, notamment le capital « bonding », qui reste interne au cadre familial, tribal ou domestique, et le capital « bridging », qui introduit la confiance avec toutes les personnes bien au delà de ces relations traditionnelles avec des proches. C'est ce dernier qui selon Putnam est à l'origine du regroupement associatif ou des mobilisations citoyennes, et les pays qui en sont les mieux dotés bénéficieraient d'une économie plus prospère et d'une vie politique plus démocratique.

Peu de travaux à notre connaissance ont été consacrés aux liens entre pratiques environnementales et capital social. Et pourtant, si comme nous l'avons vu, les pratiques environnementales visent à obtenir ou préserver un bien collectif, il est clair qu'elles sont liées à la citoyenneté, et devraient donc aussi dépendre du capital social. On devine sans peine que des pays où celui-ci est fort comme les pays nordiques, développeraient davantage de pratiques écologiques domestiques que les autres. Et de fait des liens significatifs ont été trouvés lors d'enquêtes récentes (Bozonnet, 2004). Mais comment expliquer le fondement théorique de ces relations ? Sont-elles antinomiques ou alternatives avec le paradigme de l'action dont nous avons vu l'importance ?

En réalité, la théorie du capital social n'est pas si éloignée de celle du choix rationnel. En effet, l'idée de base est que l'action altruiste ou citoyenne repose sur la confiance en autrui. Pourquoi certains ont-ils une confiance élargie hors de la sphère domestique (bridging capital) et d'autres non ? Cette confiance repose sur l'échange généralisé au sens de Lévi-Strauss (Lévi-Strauss, 1949) : un individu A va donner un bien à un individu B, qui fera le même type de don à C, etc. Dans ce cas de figure l'individu A donne sans nécessairement savoir qui lui rendra, ni quand, mais en étant sûr cependant de recevoir à terme un contre-don. Au fond tout se passe comme si on avait établi un système d'assurance dans le jeu du prisonnier. Au lieu que le bien soit directement accessible à la suite de l'action, on introduit la temporalité : le contre-don peut mettre un peu de temps avant de revenir au donateur initial, mais, du fait de la confiance, il a l'assurance de ce retour. Le capital social peut donc être analysé comme un mécanisme d'assurance dans la société civile, qui remplit la même fonction que celle régaliennne de l'État, et garantit ainsi du free-ride.

## **Théories des valeurs**

La conscience écologique, ou les attitudes pro-environnementales qui en découlent, semblent donc impuissantes à engendrer à elles seules les pratiques correspondantes chez les citoyens considérés individuellement, que cela soit dû aux impossibilités pratiques, à leur coût

trop élevé ou au risque du free-ride. La théorie du choix rationnel semble donc l'explication la plus pertinente de l'absence de pratiques environnementales, et de la nécessité quasi générale des politiques publiques pour modifier la situation au sein du paradigme de l'action. Pour autant, peut-on dénier toute importance à la conscience écologique et au système de valeurs qui la fonde ?

### **La théorie de Weber et la légitimité**

Pour aborder théoriquement au fond ce problème, beaucoup de sociologues font appel au concept de valeur. Celui-ci est issu de la sociologie de Max Weber, lequel, parmi les quatre formes d'activité sociale qu'il définit, en distingue particulièrement deux : l'action rationnelle par finalité et l'action rationnelle en valeurs. La première est régie par la pure raison instrumentale, la seconde voit ses fins orientées par une ou des valeurs, mais aussi les moyens limités strictement par celles-ci (Max Weber, 1971). Les valeurs peuvent être ainsi définies comme les raisons ultimes qui motivent l'action humaine. Ce concept est étroitement lié chez Weber à ceux de pouvoir, de domination et de légitimité : les différents types de domination au cours de l'histoire s'appuient sur des valeurs, qui impliquent la reconnaissance ou l'acceptation du pouvoir et justifient l'obéissance. Les sujets ou les citoyens doivent partager les mêmes valeurs pour qu'un type de régime puisse fonctionner et exister durablement.

On aperçoit donc clairement le lien entre les valeurs, les pratiques individuelles et les politiques publiques. Les décisions d'un gouvernement ne peuvent véritablement s'appliquer qu'à la condition de s'inscrire dans la légitimité d'un système de valeurs. Ainsi, d'emblée, la théorie weberienne vient soutenir l'importance essentielle de celles-ci, non pas certes comme un « facteur » de passage à l'action, mais comme une condition préalable pour l'acceptabilité de cette action. Plusieurs exemples récents de politiques publiques illustrent cette importance de la légitimité : les campagnes anti-tabac ou celle de la sécurité routière en France ont pu connaître le succès seulement parce que de nouvelles valeurs avaient été solidement installées dans l'opinion. Il en est de même pour les politiques environnementales : la plupart des gouvernements des pays postindustriels peuvent tableer sur une légitimité forte de l'écologie, condition nécessaire, bien que non suffisante.

Bien évidemment de nombreuses critiques ont été adressées depuis longtemps à la théorie des valeurs de Weber. La principale d'entre elle concerne leur origine, Weber semblant laisser planer l'arbitraire sur les conditions sociales de leur émergence au cours de l'histoire.

### **L'influence sur les pratiques à faible coût**

Toutefois l'influence des valeurs sur les pratiques va plus loin que la simple conditionnalité. Plusieurs théories insistent sur leur capacité propre à susciter des comportements écologiques ou citoyens. Parmi celles-ci on trouve l'hypothèse des faibles coûts.

Cette idée est défendue notamment par Diekman et Preisendörfer (Diekman & Preisendörfer, 2003). Leur démarche s'inscrit dans le paradigme de l'action étudié plus haut, mais ces deux auteurs distinguent les pratiques à faible coût des autres pratiques, et suggèrent que les premières peuvent être directement déterminées par les attitudes des acteurs. Ils prennent l'exemple du boycott des stations Shell organisé en Allemagne par Greenpeace en 2001 pour l'empêcher de couler une station pétrolière en Mer du Nord. Cette action a été un

véritable succès car elle présentait un coût très faible pour les automobilistes. On pourrait classer dans la même catégorie le fait de ne pas jeter les papiers à la poubelle, ou le tri sélectif, ou encore l'achat d'ampoules basse consommation.

Il est assez facile de montrer que l'hypothèse des faibles coûts ne contredit pas la théorie du choix rationnel, mais cherche à y inscrire le concept de valeurs. Elle est théoriquement proche du paradoxe de *l'âne de Buridan*, et est traitée par Raymond Boudon de la manière suivante : les valeurs interviennent lorsque l'acteur est incapable de départager les alternatives d'une action en fonction de son intérêt (Boudon, 1984). Au fond l'hypothèse des faibles coûts considère que les valeurs permettent de faire pencher la balance en faveur d'une alternative lorsque celle-ci n'est guère plus coûteuse qu'une autre.

Cette hypothèse peut être complétée par plusieurs ajouts théoriques, et notamment ceux issus des travaux de Ajzen et Fishbein (Ajzen & Fishbein, 1980) qui démontre une « règle de correspondance » entre l'attitude et le comportement induit : une attitude générale a peu d'effet sur les pratiques, sauf si l'attitude et comportement ont le même degré de spécificité. Ainsi la corrélation sera faible entre amour de la nature en général et pratiques de recyclage, mais il faudra une attitude spécifique face aux déchets pour que le lien existe. L'hypothèse des faibles coûts peut aussi être rapportée à celle de la « résistance ordinaire » telle qu'elle est développée par Michelle Dobré (Dobré, 2002). Bien que cet auteure s'inscrive dans un contexte théorique tout autre, les données qu'elle expose peuvent aussi être parfaitement interprétées dans le cadre de la théorie de Diekmann et Preisendörfer.

### **Inglehart et les valeurs de la postmodernisation**

Il existe une autre théorie beaucoup plus connue en sociologie qui est celle de la postmodernisation de Ronald Inglehart diffusée auparavant sous le terme de postmatérialisme. Cet auteur explique l'origine de l'environnementalisme et de l'écologie politique par un basculement progressif du système de valeurs à la fin des années soixante dans les pays industriels, et qu'il appelle la postmodernisation.

Il fonde sa théorie sur deux grandes hypothèses, la hiérarchie des besoins et la socialisation. En effet Inglehart dans un premier temps reprend la thèse fonctionnaliste de Maslow de la pyramide des besoins, et distingue les besoins primaires tels que la subsistance et la sécurité, et les besoins secondaires tels qu'amour, estime, appartenance, accomplissement personnel. Il interprète la montée en puissance des idées libertaires et écologistes de la fin des années 60, comme la conséquence de la satisfaction des besoins de base, et l'apparition des besoins secondaires (Inglehart, 1993). Face aux critiques suscitées par cette hypothèse, Inglehart l'a abandonnée au profit de l'utilité marginale : la demande de biens fondamentaux étant plus moins saturée, leur utilité marginale a décliné au profit de biens supérieurs ou moins urgents, tels que la protection de l'environnement (Inglehart & Flanagan, 1987). Cette première hypothèse abandonne donc le fonctionnalisme pour s'inscrire pleinement dans la théorie du choix rationnel.

Cependant Inglehart ajoute une seconde hypothèse, celle de la socialisation : les valeurs n'adviennent pas mystérieusement ou par caprice mais sont inculquées au cours de l'histoire de chacun par l'éducation familiale et scolaire principalement. C'est pourquoi elles sont stables au cours de l'existence individuelle, et ne changent que par renouvellement des générations ; ainsi l'environnementalisme se répandra chez les jeunes issus du baby-boom d'après-guerre parce qu'ils ont été élevés dans une ère d'abondance.

Les critiques faites à Ronald Inglehart sont évidemment nombreuses : on lui a reproché notamment son déterminisme économique sous-jacent et donc la perte de toute consistance du concept de valeur (Schweisgut, 1997) puisqu'en dernière analyse il rejoint le paradigme de l'action. Mais cette théorie a l'immense avantage de s'appuyer sur un corpus d'enquêtes internationales conséquent, et de montrer de façon crédible la montée en puissance de ces valeurs de postmodernisation au cours des dernières décennies. Il permet ainsi de penser la transition vers les valeurs environnementales et la légitimité des politiques publiques et de découvrir les pays prêts à ces politiques et les autres. Toutefois, bien que réel, le lien n'est pas si fort entre environnementalisme et postmodernisation. Il a été vivement critiqué par Dunlap, sur des bases certes ambiguës, les auteurs s'appuyant sur des indicateurs différents (Dunlap & Mertig, 1995). Mais il a été montré par ailleurs qu'il semble effectivement difficile de reproduire les corrélations découvertes par Inglehart entre postmodernisation et environnementalisme (Bozonnet, 1999). Plusieurs hypothèses sont susceptibles de lever ces difficultés, notamment celles consistant à introduire une variable intermédiaire sur l'état objectif de l'environnement (Inglehart, 1995). Cependant au total, même si les valeurs de la postmodernisation recoupaient l'environnementalisme, la théorie de Inglehart ne permettrait pas plus d'expliquer l'absence de corrélations entre les attitudes et les pratiques, et laisserait presque entière notre énigme de départ.

En revanche, la seconde hypothèse de la socialisation est très efficace pour expliquer les effets de génération que l'on découvre dans les attitudes environnementales des années soixante-dix et quatre-vingts (Bozonnet, 2005). Elle explique les chemins par lesquels les valeurs parviennent concrètement aux groupes sociaux concernés. On en voit les preuves dans les corrélations avec l'âge qui marquent les différentes cohortes générationnelles, avec la situation économique des parents et le niveau d'études qui traduit l'effet de la socialisation par l'école ou l'université. On tient là une caractéristique majeure de l'influence des valeurs qui ne sont jamais créées ex nihilo, mais sont héritées ou négociées dans le cadre de la socialisation, et ensuite inscrites durablement dans les attitudes. Cette seconde thèse répond de façon assez crédible à la critique faite à Weber sur l'origine des valeurs.

Enfin, la thèse de Inglehart ne permet guère d'expliquer les contenus précis des valeurs de la postmodernisation tels que féminisme, écologisme, antiracisme,... Elle prédit correctement ce que les valeurs de la modernisation ne sont plus, c'est à dire la satisfaction des besoins de subsistance et de sécurité. Elle est incapable de nous dire ce en quoi elles consistent précisément, et pourquoi elles contiennent entre autres les valeurs environnementales. Elle pêche par les mêmes insuffisances que le fonctionnalisme dont elle est plus ou moins un avatar contemporain. Pour aller plus loin dans l'explication, il faut donc faire appel à d'autres théories.

### **Dunlap et le paradigme écologique.**

Au début des années 70, Riley Dunlap propose une réponse à cette question du contenu de l'écologisme. Comme pour Inglehart, il s'agit d'une construction fortement étayée sur les données empiriques, notamment les enquêtes Gallup, mais cet auteur étudie surtout la nature du système de valeurs environnemental qu'il nomme paradigme écologique.

L'idée centrale est que l'environnementalisme correspond à un basculement des valeurs centrée sur l'être humain, vers un autre système centré sur la nature et l'environnement. Même si le concept de valeur n'est pas explicite chez l'auteur, les indicateurs utilisés dans le test constituant le paradigme montrent que c'est bien ce dont il s'agit ici. Dunlap repère cinq

dimensions principales et très opératoires de l'écologisme (Dunlap & alii, 2000) : ce sont la conscience des limites de l'économie contemporaine, le refus de l'anthropocentrisme, la conscience de la fragilité des équilibres naturels, le rejet de l'exemptionnalisme, c'est à dire de l'être humain pensé comme une exception aux lois de la nature, enfin l'éventualité d'une crise écologique majeure.

Deux éléments importants peuvent être soulignés dans cette conception : d'une part le concept de système sous-entendu par le terme de paradigme, même s'il n'est pas explicitement revendiqué. D'autre part son corollaire, la notion de renversement complet du centre de gravité idéologique, d'une perspective anthropo-centrée, vers une autre perspective éco-centrée, qui induit une nouvelle *weltanschauung*, une sorte de révolution copernicienne dans les attitudes et les comportements.

Au contraire de Inglehart, Dunlap et ses collaborateurs se heurtent à d'importantes difficultés théoriques pour expliquer l'étiologie de ce renversement idéologique. Les auteurs soulignent certes des corrélations mineures entre âge, éducation et idées de gauche d'un côté et paradigme écologique de l'autre, mais celles-ci demeurent faibles, et le seul lien véritablement affirmé, mais jamais solidement vérifié est celui avec la dégradation objective de l'environnement. Au final, la théorie de Dunlap décrit bien le système des valeurs environnementales et montre leur importance pour fonder la légitimité, mais elle ne dit pas grand chose de leurs origines. Et enfin, contrairement à ce qu'affirment parfois les auteurs (Dunlap & alii, 2000, 436), les corrélations sont faibles avec les pratiques environnementales, et le paradigme ne permet pas de prédire correctement les comportements. Tout au plus, comme nous l'avons vu précédemment, il reste un pré-requis, une cause nécessaire mais pas suffisante, pour la légitimation d'une politique publique et le développement éventuel des pratiques.

### **L'environnement dans l'éventail des valeurs : de Douglas à Schwartz**

Le paradigme écologique définissait à grands traits la structure idéologique de la sensibilité environnementale, mais restait assez imprécis vis-à-vis de son contenu, et de sa place dans les grands systèmes de valeurs liés à la psychosociologie tels que ceux de Rokeach (Rokeach, 1973). Cet auteur propose un éventail des valeurs réparties universellement chez tous les individus à un degré plus ou moins important ; elles sont en nombre relativement restreint, sont organisées en système et leurs manifestations peuvent être découvertes dans presque tous les phénomènes sociaux.

Shalom Schwartz (Schwartz, 1994), reprend cette théorie avec un éventail de 56 valeurs, regroupées dans des domaines tels que l'hédonisme, l'accomplissement, la tradition, la bienveillance, l'universalité, etc. Celles-ci ont été ensuite retravaillées par Monique Wach et Béatrice Hammer, pour y introduire le rapport à la nature et à l'environnement (Wach & Hammer, 2003). Cette systématisation fortement appuyée sur des données d'enquête, permet effectivement de réintégrer les valeurs environnementales dans le riche kaléidoscope des valeurs universelles. Mais, pas plus que les théories précédentes, elle ne permet d'en déduire de façon systématique les comportements.

Une autre tentative d'explication de l'écologisme par les valeurs a eu un assez grand succès, celle de l'anthropologue Mary Douglas et du politiste Aaron Wildavsky (Douglas & Wildavsky, 1983). Ils expliquent l'acceptation du risque et accessoirement de l'attitude vis-à-vis de la nature et de l'environnement, à partir de l'importance des contraintes sociales et de la

solidarité du groupe. Ils proposent ainsi une classification de quatre types principaux. Les individualistes peu contraints par la société et peu solidaires avec le groupe voient la nature comme un réservoir inépuisable et auto-renouvelable. Ils sont donc peu portés vers la défense de l'environnement et se recrutent beaucoup chez les chefs d'entreprise par exemple. Les « égalitaires » sont peu soumis aux contraintes sociales et très solidaires avec le groupe. Ils voient la nature comme fragile, et sont sensibles au principe de précaution, leur idéologie se rapprochant des religions, avec une vision volontiers catastrophiste. Ils sont un vivier de recrutement pour les écologistes. Les « hiérarchistes » sont à la fois très soumis aux normes sociales et solidaires avec le groupe ; ils défendent des règles fortes et pensent que la nature peut être exploitée, mais de façon limitée, et pour cela ils font confiance aux experts ; on les retrouvera typiquement parmi les cadres de la bureaucratie. Les fatalistes subissent les contraintes sociales, mais manquent de solidarité, et subissent donc les aléas des risques comme des événements arbitraires qu'ils ne peuvent contrôler.

Cette théorie présente l'avantage de proposer une théorie anthropologique cohérente des valeurs liées à l'environnement. Elle a été testée à plusieurs reprises et a trouvé quelque confirmation sur plusieurs points, notamment le lien entre valeurs environnementales et justice et égalité (Ellis & alii, 1997). On peut aussi comprendre pourquoi l'électorat écologiste du monde entier se situe à gauche sur l'échiquier politique, et s'oppose aux entrepreneurs, capitalistes ou non, d'une manière générale. Elle a aussi le mérite de proposer une explication crédible pour lier les systèmes de valeurs à des relations sociales spécifiques et des groupes sociaux bien identifiés. Cependant, en dépit de ses succès académiques, elle souffre de plusieurs insuffisances : d'une part si le lien entre écologie et justice peut être avéré, les autres sont moins visibles, et ces liens concernent surtout l'écologie politique, voire strictement militante et associative, ce qui est assez loin de l'attitude pro-environnementale consensuelle. Enfin, comme les autres théories fondées sur les valeurs, elle ne permet pas de prédire la plupart des pratiques environnementales.

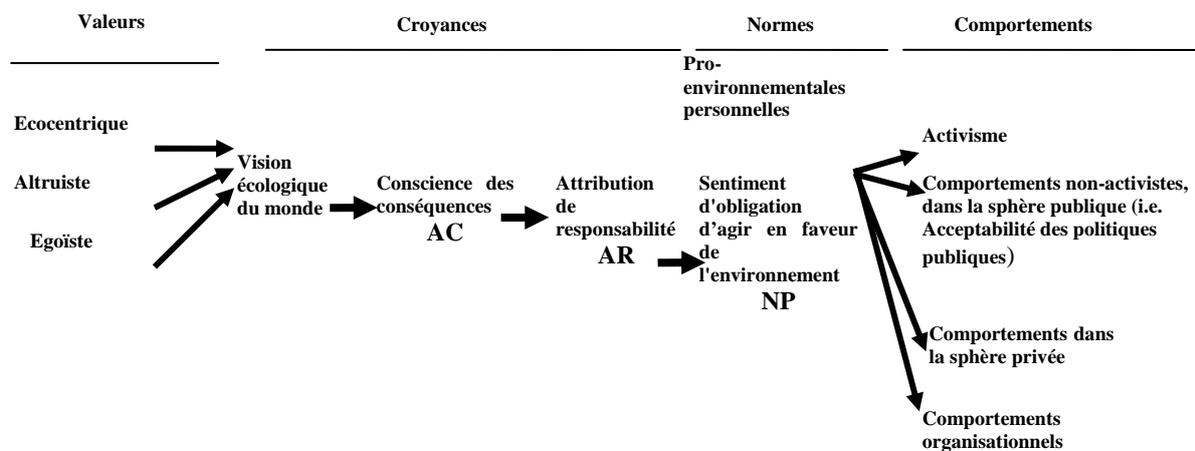
### **L'acceptabilité des politiques de l'environnement : la théorie VBN**

Plus récemment, Stern (Stern, 2000) a proposé une synthèse des théories sur les valeurs, à la charnière de la psycho-sociologie et de la sociologie, susceptible d'expliquer les corrélations avec les pratiques environnementales, et plus particulièrement l'acceptation ou non des politiques publiques en la matière.

L'auteur propose donc le modèle VBN (Values, Belief, Norms) qui intègre aussi bien des théories concernant les valeurs que la cognition ou les normes. Le modèle part des déterminants les plus larges pour aboutir aux plus spécifiques concernant les pratiques environnementales, y compris l'acceptabilité des politiques publiques. Le facteur le plus large met en jeu les valeurs fondamentales autour des trois pôles que sont l'égoïsme, l'altruisme, et l'écocentrisme (Stern & alii, 1993), ce dernier incluant plus spécialement le souci des non-humains et donc les valeurs environnementales.

Mais évidemment cette configuration de valeurs fondamentales ne suffit pas pour expliquer le passage à la pratique, et Stern propose d'y ajouter un second type de variables intermédiaires d'ordre cognitif qui relève des croyances. Il fait référence aux conceptions du monde, moins stables que les valeurs, mais plus spécifiquement orientées vers l'environnement, et inclut notamment parmi elles le paradigme écologique de Dunlap étudié plus haut. Toutefois la seule adhésion au NEP de Dunlap ne suffit pas, il faut encore qu'elle soit complétée par des croyances plus précises et orientées vers l'action : d'une part que les

individus soient conscients des conséquences négatives pour autrui (AC: awareness of consequences), et d'autre part qu'ils puissent attribuer des responsabilités (AR: ascription of responsibility) et donc agir.



Enfin, avant d'aboutir à l'action environnementale elle-même, Stern ajoute un troisième type de variables intermédiaires qui introduit les normes dans le modèle. En effet le passage à la pratique suppose en plus le sentiment de l'obligation morale d'agir. Le modèle peut être résumé dans le schéma ci-dessus. Il a été testé par des disciples de Stern et semble pouvoir être validé par les données expérimentales (Steg & alii, 2005).

Au fond, il s'agit d'une théorie synchrétique, à la charnière de la psychologie et de la sociologie, mêlant à la fois des théories sociologiques déjà elles-mêmes composites comme celle de Inglehart, ou peu explicitées et développées comme celles de Dunlap. La rançon de ce syncrétisme est une conception d'ensemble assez hétérogène : l'altruisme n'est pas toujours bien séparable du capital social, et les dimensions cognitives du paradigme écologique par exemple des dimensions normatives. Mais si la pureté théorique laisse à désirer, le mérite de cette tentative est de reposer sur des données chiffrées et contrôlées, et surtout d'être opérationnelle pour analyser plus précisément l'acceptabilité des politiques environnementales.

## Conclusion

Au terme de cet inventaire, le paradoxe de l'écart entre conscience et pratiques environnementales peut trouver de nombreuses explications possibles. Les plus pertinentes, et de très loin, sont des variations autour du choix rationnel ou du paradigme de l'action, sur la base desquelles peuvent se développer les politiques de l'environnement. Mais les théories relatives aux valeurs ont aussi leur utilité, notamment sur la question de la légitimité indispensable à ces politiques publiques. Quant à leur effet d'entraînement sur les pratiques, il est beaucoup plus hypothétique, et en tout cas les théories les plus opérationnelles sont aussi celles qui sont les plus compliquées et les moins abouties, et laissent la porte encore grande ouverte aux recherches sur la question.

## Bibliographie

- Ajzen I. & Fishbein M., 1980. *Understanding Attitudes and Predicting Social Behavior*, New York, Pearson Prentice Hall, 278 p.
- Boudon R., 1984. *La place du désordre*, Paris, PUF, 245 p.
- Boudon R., 1999. *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, 397 p.
- Bozonnet J.P., 1999. "Natural or economic risk ? Some data about roots of environmental awareness in European opinion", 52<sup>ème</sup> conférence WAPOR (World Association for Public Opinion Research), Paris, 10 p.
- Bozonnet J.P., 2001. "Les préoccupations environnementales en Europe, réaction aux nuisances et construction idéologique", in *L'opinion européenne* (Reynié D. et Cautrès B.), Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Po, pp. 123-158.
- Bozonnet J.P., 2004. "Environnementalisme européen et capitaux sociaux, Ou quel lien social exactement tricotent les écolos ?", XVII<sup>ème</sup> Congrès de l'AISLF, Tours, CR 23 - Sociologie de l'environnement et du Développement Durable, 12 p.
- Bozonnet J.P., 2005. "L'écologisme en Europe : les jeunes désertent", in *Les jeunes Européens et leurs valeurs, Europe occidentale, Europe centrale et orientale*, (Galland O. et Roudet B. dir), Paris, INJEP-La découverte, pp. 147-176.
- Diekman A & Preisendörfer P., 2003. "Green and Greenback, the Behavioral Effects of Environmental Attitudes in Low-cost and High-cost Situations", *Rationality and Society*, 15 (4) : 441-472.
- Dobré M., 2002. *L'écologie au quotidien, Éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Paris, L'Harmattan, 348 p.
- Downs A., 1998. "Up and down with ecology - The "issue-attention" cycle", in *Political Theory and Public Choice: The Selected Essays of Anthony Downs* (ed.), Cheltenham (UK), Edward Elgar Publishing, pp. 100-112.
- Douglas M. & Wildavsky A., 1983. *Risk and Culture: An Essay on the Selection of Technical and Environmental Dangers*, University of California Press, 224 p.
- Dunlap, R. E., 1992. "Trends in Public Opinion Toward Environmental Issues : 1965-1990", in *American Environmentalism, The U.S. Environment Movement, 1970-1990*, Dunlap R.E. & Mertig A.G. ed, Taylor and Francis, Washington, 121 p.
- Dunlap R. E. & Mertig A., 1995. "Global Concern for the Environment: Is Affluence a Prerequisite?" *Journal of Social Issues*, 51 (4) : 121-137.
- Dunlap R., Van Liere K.D., Mertig A.G., & Jones M.E., 2000. "Measuring Endorsement of the New Ecological Paradigm: A Revisited NEP Scale", *Journal of Social Issues*, 56 (3) : 425-442.
- Ellis R. J., & Thompson F., 1997. "Culture and the Environment in the Pacific Northwest", *American Political Science Review*, 91 (4) : 885-897.
- European commission, 2005. *Attitudes towards energy*, Bruxelles, Special Eurobarometer, 217, wave 62-1, 54 p.
- Inglehart R. & Flanagan S. C., 1987. "Value change in industrial societies" in *American Political Science Review*, 81 (4) : 1289-1319.
- Inglehart R., 1993. *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*. Paris, Economica, 576 p.
- Inglehart R. 1995. "Public support for environmental protection: objective problem and subjective values in 43 societies", *Political Sciences and Politics*, 28: 57-71.
- Inglehart R., 1997. *Modernization and Postmodernization, cultural, economic, and politic change in 43 societies*. New Jersey, Princeton University Press, 453 p.
- Kempton W., Boster J. S. & Hartley J.A., 1995. *Environmental values in American Culture*, Cambridge, MA, MIT Press, 336 p.
- Lévi-Strauss C., 1949. *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, 632 p.

- Maresca B., et Hébel P., 1999. *L'environnement, Ce qu'en disent les Français*, Paris, La Documentation française, 218 p.
- Olson M., 1978. *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 200p.
- Putnam, R. D., Leonardi, R. & Nanetti, R. Y., 1993. *Making Democracy Work*, Princeton, Princeton university press, 258 p.
- Rokeach M., 1973, *The Nature of Human Values*, New-Yok, The Free Press,
- Roy A., 2006. "L'environnement, de plus en plus intégré dans les gestes et attitudes des Français", *Le 4 pages IFEN*, n°109, 4 p.
- Sainteny G., 1995. "La rétribution du militantisme écologiste", *Revue Française de Sociologie*, 36 (3) : 473-498.
- Schwartz S., 1994. "Are There Universal Aspects in the Structure and Contents of Human Values?", *Journal of Social Issues*, 50 (4) : 19-45.
- Schweisguth, E., 1997. "Le postmatérialisme revisité : R. Inglehart persiste et signe", *Revue Française de Science Politique*, 47 (5) : 653-659.
- Steg L, Dreijerink L., & Abrahamse W, 2005. "Factors influencing the acceptability of energy policies", *Journal of Environmental Psychology*, 25 : 415-425.
- Stern, P.C., Dietz, T., & Kalof, L., 1993. "Value orientation, gender, and environmental concern", *Environment and Behavior*, 25 : 322-348.
- Stern, P.C., 2000. "Towards a Coherent Theory of Environmentally Significant Behavior", *Journal of Social Issues*, 56 (3) : 40-424.
- Uusitalo L., 1990. "Are Environmental Attitudes and Behaviour Inconsistent ?", in *Scandinavian Political Studies*, 13 (2) : 211-225..
- Wach M. et Hammer B, 2003. *La structure des valeurs est-elle universelle ? Genèse et validation du modèle compréhensif de Schwartz*, Paris, L'Harmattan, 193 p.
- Max Weber, 1971, *Économie et société*, Paris, Plon, 650 p.